

Rev. NF 07.06.18

LAVOISIER COMPOSITES SAS

Conditions Générales de Vente

1. Définitions, offre, acceptation :

"Affiliée(s)" désigne toute entité qui contrôle, qui est contrôlée par, ou qui est placée sous le contrôle commun, respectivement, de Lavoisier Composites SAS ou du Client, où le terme contrôle doit être interprété au sens des articles L 233-1, L 233-3 et L 233-4 du Code de Commerce, que ce contrôle soit direct ou indirect.

"Client" désigne l'acheteur du Produit.

"Commande" signifie un bon de commande, ou une autre offre ou acceptation de la part du Client.

"Confirmation de Commande" signifie la confirmation d'une Commande par Lavoisier Composites SAS ou d'une offre de Lavoisier Composites SAS à un Client.

"Lavoisier" désigne Lavoisier Composites SAS, le vendeur du Produit ci-après défini émetteur des présentes Conditions Générales de Vente.

"Partie ou Parties" désigne indifféremment Lavoisier Composites SAS ou/et le Client.

"Produit(s)" signifie le ou les bien(s) faisant l'objet d'une vente et/ou la fourniture d'un service comme il est décrit dans la Confirmation de Commande. "

2. Application : Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les Commandes qui peuvent être passées à Lavoisier Composites SAS par le Client (que ce soit par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit ou par échanges de données en ligne) concernant le Produit vendu par Lavoisier, à l'exclusion de toute autre condition que le Client tenterait d'imposer, notamment ses conditions générales d'achat, ou d'intégrer, ou qui découlerait implicitement des pratiques commerciales, des usages, de la pratique ou des relations commerciales entre les Parties.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de Lavoisier Composites SAS.

Toute commande de Produits implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et des conditions générales d'utilisation du site internet de Lavoisier Composites SAS pour les commandes électroniques.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs de LAVOISIER COMPOSITES SAS sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Conformément à la réglementation en vigueur, Lavoisier Composites SAS se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

Toute quantité de Produit commandée par le Client et confirmée par Lavoisier Composites SAS ne peut en aucun cas faire l'objet d'une modification ou d'une annulation par le Client, sauf accord écrit exprès et préalable de Lavoisier Composites SAS.

3. Prix : Les Commandes sont acceptées dans les conditions suivantes : (a) les paiements doivent être effectués dans la devise indiquée dans la Commande ou la Confirmation de Commande ; (b) les prix sont exprimés sans tenir compte des taxes sur les ventes, taxes sur la valeur ajoutée, taxes de service, ou taxes d'accise, ou toute autre taxe similaire que le Client sera tenu de verser à Lavoisier Composites SAS au taux en vigueur ; et (c) les frais et droits liés aux formalités de douanes à l'importation, les frais liés aux conditionnements non standards, les frais liés aux certificats d'origine, aux factures consulaires ou documents similaires, sont à la charge du Client (sauf dispositions contraires liées à la règle Incoterm® 2010 convenue).

4. Paiement : Le prix de vente est dû et exigible en totalité dans les trente (30) jours qui suivent la date d'émission de la facture ou à toute autre date que Lavoisier Composites SAS peut convenir par écrit avec le Client, dans le respect du droit applicable. La date de paiement constitue une condition essentielle de l'exécution de la Commande. En cas de retard de paiement, le Client paiera des intérêts de retard à Lavoisier Composites SAS à hauteur de 10 points de pourcentage au-dessus du taux fixé par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente. Ces intérêts de retard courront sur une base quotidienne à compter de la date d'échéance et jusqu'à la date effective du paiement du montant dû, que ce soit avant ou après jugement. Le Client paiera les intérêts en même temps que le montant en souffrance. Si Lavoisier Composites SAS constate : (i) que la situation financière du Client s'est significativement aggravée, ou (ii) qu'il y a un changement de contrôle au sein du Client, ou (iii) en cas de manquement du Client (ou d'une Affiliée du Client, le cas échéant) à son obligation de payer tout montant dû à Lavoisier Composites SAS à sa date d'exigibilité, ou (iv) lors de la survenance de tout autre facteur de risque qui aurait pour effet de compromettre ou serait susceptible de compromettre, de l'avis raisonnable de Lavoisier Composites SAS, les capacités de paiement du Client dans le respect des exigences contractuelles, alors Lavoisier Composites SAS sera autorisée à spécifier de nouvelles conditions de paiements qui annuleront et remplaceront les conditions de paiement précisées par les présentes Conditions Générales de Vente ou dans les Conditions de Vente Particulières négociées avec ce Client.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement. Lavoisier Composites SAS se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Les paiements sont dus dans leur intégralité, sauf autrement et expressément convenu par écrit par Lavoisier, sans compensation, y compris et de manière non limitative, la compensation au titre d'une Commande soumise aux présentes ou tout autre contrat conclu entre : (i) le Client ou toute Affiliée du Client et (ii) Lavoisier Composites SAS, toute Affiliée de Lavoisier Composites SAS, ou leurs cessionnaires.

Lavoisier Composites SAS se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les Produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits Produits. Tout acompte versé par le Client restera acquis à Lavoisier à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré au Client dès la livraison des Produits commandés.

Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés, au profit de Lavoisier, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, Lavoisier serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

5. Livraison : (a) Sauf dans la mesure où le Client et Lavoisier Composites SAS en conviennent autrement et expressément par écrit : (i) le lieu de livraison du Produit sera, sauf accord contraire, l'usine de fabrication de Lavoisier Composites SAS et (ii) le risque de pertes, les obligations et les frais seront transférés de Lavoisier Composites SAS vers le Client conformément à l'Incoterm applicable. Sous réserve de l'application de la clause de réserve de propriété susvisée, le transfert de propriété du Produit au profit du Client, au titre de chaque expédition, s'opérera concomitamment au transfert des risques tel que prévu par la règle Incoterms applicable.

(b) Lavoisier Composites SAS déploiera des efforts raisonnables afin de respecter les dates de Livraison énoncées dans la Commande ou la Confirmation de Commande.

(c) Lavoisier Composites SAS se réserve le droit de livrer les quantités indiquées dans sa Confirmation de Commande, avec une tolérance n'excédant pas plus ou moins dix pour cent (10 %). Dans le cas d'un tel écart de quantité, le paiement sera fonction de la quantité effectivement livrée et du prix unitaire fixé dans la Confirmation de Commande. Lavoisier Composites SAS se réserve le droit d'expédier une telle quantité (avec un écart de quantité ou non) jusqu'à cinq (5) jours ouvrables avant la date convenue d'expédition. Le Client ne peut en aucun cas refuser une livraison réalisée avec un écart de quantité ou une date d'expédition modifiée conformément au présent Article 5c.

(d) Le Produit est expédié dans un conditionnement que Lavoisier Composites SAS considère comme un conditionnement commercial standard. Lorsqu'un conditionnement particulier ou un conditionnement d'exportation est demandé, ou si de l'avis de Lavoisier Composites SAS ces derniers s'avéraient nécessaires, alors les frais seront ajoutés au prix du Produit.

(f) Le Client aura cinq (5) jours à compter de la Livraison pour inspecter le Produit et aviser Lavoisier Composites SAS par écrit de tout défaut constaté sur le Produit. Le Client sera réputé avoir accepté le Produit s'il n'a pas avisé Lavoisier Composites SAS de tout défaut apparent dans ce délai. Le Client ne peut conserver ou retarder le paiement du Produit en attente d'être inspecté et/ou pour lequel une notification du Produit défectueux est en cours de traitement, selon le cas. En cas de Produit défectueux valablement notifié par le Client à Lavoisier Composites SAS conformément aux stipulations ci-dessus, les recours sont limités à ceux énumérés à l'Article 6 ci-après.

6. Garantie limitée et recours :

(a) Sauf dispositions contraires mentionnées dans la Confirmation de Commande, Lavoisier Composites SAS garantit que le Produit sera fabriqué conformément aux spécifications précisément convenues entre Lavoisier Composites SAS et le Client, ou aux spécifications en vigueur appliquées par Lavoisier Composites SAS pour ledit Produit. L'obligation de Lavoisier Composites SAS dans le cadre de cette garantie se limite aux défauts concernant le Produit et la fabrication et pour lesquels elle a été avisée par écrit : (a) dans un délai de douze (12) mois qui suit la Livraison du Produit ou (b) pendant la durée de vie du Produit, le délai le plus court des deux prévaudra.

Le seul et unique recours en manquement de cette garantie sera limité, à la discrétion de Lavoisier, entre : (i) le remboursement du prix d'achat initial du Produit défectueux, ou (ii) le remplacement ou

la réparation, par Lavoisier, dudit Produit défectueux, ainsi que le paiement de tous frais de transport engagés par le Client afin de livrer le Produit défectueux à Lavoisier, puis ceux engagés pour assurer la Livraison du Produit réparé/remplacé au Client. Le Client est dans tous les cas responsable des frais de montage et de démontage. Lavoisier Composites SAS n'est pas tenue pour responsable de la non-conformité du Produit avec la garantie prévue au présent Article, dans les cas suivants :

(« Exclusions de Garantie ») : (a) le Client continue d'utiliser ce Produit après notification du défaut comme prévue ci-dessus ; (b) le défaut résulte du non- respect , par le Client, des instructions orales ou écrites de Lavoisier Composites SAS concernant le stockage, la mise en service, l'installation, l'utilisation et la maintenance du Produit ou (en leur absence) des règles de l'art s'appliquant à ces aspects ; (c) le défaut résulte du respect par Lavoisier Composites SAS de tous dessin, modèle, ou spécifications fournis par le Client ; (d) le Client transforme, modifie ou répare le Produit sans l'accord écrit préalable de Lavoisier Composites SAS ; (e) le défaut résulte de l'usure normale, d'une destruction délibérée, d'une négligence, ou encore d'un stockage, de conditions de travail ou d'un environnement anormaux, notamment les conditions de température et d'humidité. La présente garantie se limite au Produit fourni et n'inclut aucune responsabilité, ni aucune obligation concernant l'enlèvement ou le remplacement des structures ou autres parties de l'équipement nécessaire à l'accomplissement de la réparation ou de l'enlèvement du Produit.

(b) Sauf disposition contraire convenue entre les Parties, toutes autres garanties sont exclues des présentes Conditions Générales de Vente.

(c) Par les présentes, le Client reconnaît avoir l'expertise et la connaissance nécessaires à l'utilisation prévue du Produit et de tout article qui pourrait être fabriqué à partir de celui-ci, et assume tout risque et toute responsabilité découlant de l'utilisation du Produit, ce dernier étant utilisé seul ou en association avec d'autres matériaux.

(d) Dans le cas d'une Commande portant sur une transformation particulière (y compris, sans limitation, un pré traitement, un usinage ou une mise en forme) à réaliser sur un matériau fourni par le Client, Lavoisier Composites SAS se limite à garantir au Client que la transformation commandée sera accomplie soit de la manière précisée par écrit par le Client, soit de façon à obtenir les résultats précisés par écrit par le Client. Le Client assume les risques inhérents au matériau qu'il fournit et qui résultent du modèle, des matériaux ou des procédés utilisés antérieurement à la transformation réalisée par Lavoisier. Dans le cas où des matériaux du Client subiraient un dommage dû à la négligence de Lavoisier Composites SAS dans le cadre de sa procédure de transformation, la seule responsabilité d'Lavoisier Composites SAS sera limitée au montant des frais de transformation opérée par Lavoisier Composites SAS sur le matériel endommagé. Les réclamations du Client au titre du présent Article doivent être faites dans les vingt (20) jours à compter de la date de Livraison.

(e) Si le Client revend le Produit sans opérer aucune transformation, le Client garantit que toutes les garanties et obligations qu'il accorde à tout acheteur tiers du Produit n'excéderont pas les obligations et responsabilités que Lavoisier Composites SAS s'engage à garantir au Client, telles qu'elles sont précisées dans les présentes Conditions Générales de Vente. Le Client s'engage donc vis-à-vis de Lavoisier Composites SAS à l'indemniser, la défendre et la protéger de toute responsabilité et obligation vis-à-vis dudit acheteur tiers dans la mesure où les responsabilités et obligations accordées par le Client à l'acheteur tiers excéderaient celles accordées par Lavoisier Composites SAS au Client.

7. Retard ou inexécution excusables : (a) Lavoisier Composites SAS n'est pas tenue pour responsable de tout retard ou manquement dans l'exécution, s'ils sont causés par des incendies, des inondations, des grèves, ou autres conflits sociaux, des accidents, des épidémies, des pénuries de mains-d'œuvre, de matériel ou de transport (déclarées ou non déclarées), des activités terroristes, des émeutes, des

ordonnances ou règlements gouvernementaux (y compris tout retard dans l'émission de licence, refus ou retraits de licence par les autorités gouvernementales), les ingérences juridiques ou interdictions, des pratiques commerciales irréalisables, des défauts ou retards excusables de fournisseurs, ou toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de Lavoisier Composites SAS (chacun un « Cas de Force Majeure »).

(b) Si, pour une raison quelconque, Lavoisier Composites SAS est dans l'impossibilité de fournir l'intégralité de la demande de Produit en raison d'un Cas de Force Majeure, Lavoisier Composites SAS pourra répartir l'approvisionnement disponible entre tous les clients, dans les conditions que Lavoisier Composites SAS jugera justes et raisonnables sans encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement dans l'exécution qui en découle. Lavoisier Composites SAS n'est pas tenue d'acheter à, ou de fournir le Produit de l'une quelconque de ses Affiliées afin d'assurer l'approvisionnement du Client.

8. Non-exécution :

(a) En cas d'inexécution, le Client dispose des recours prévus par le droit applicable, sauf restriction fixée par les présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente excluent ainsi expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de vente de Produits de Lavoisier au Client lesquels renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

(b) Sans préjudice de tous autres droit ou recours dont elle pourrait disposer, Lavoisier Composites SAS peut, au moyen d'une notification écrite au Client, mettre fin à toute Commande si : (i) le Client viole (en tout ou partie) l'une quelconque des conditions prévues par une Commande avec Lavoisier, et qu'aucune mesure n'a été prise pour y mettre un terme dans un délai raisonnable, ou (ii) Lavoisier Composites SAS a des raisons suffisantes de douter de la capacité du Client à payer ses dettes à leurs échéances et exigibilités, et que ce dernier refuse ou est dans l'impossibilité de fournir des garanties suffisantes quant à l'exécution de ces paiements.

(c) en cas de retard du Client dans le paiement de tout montant dû à Lavoisier Composites SAS, alors, sans préjudice de tout autre droit, Lavoisier Composites SAS est autorisée à suspendre tout ou partie des autres Livraisons à effectuer en vertu de la Commande ou de toute autre commande passée par le Client. Néanmoins dans un tel cas, le Client demeure tenu de ses obligations vis-à-vis d'Lavoisier Composites SAS au titre de la Commande ou de toute autre commande. Lavoisier Composites SAS est en droit, en lieu et place de la suspension, de mettre un terme à la Commande ou de toute autre commande passée par le Client, et de réclamer à ce dernier des dommages et intérêts pour manquement à ses obligations.

(d) Le Client accepte qu'en cas de nécessité de recouvrement forcé de tout montant dû et non payé au titre de toute Commande, alors Lavoisier Composites SAS sera en droit de récupérer les frais de justice et autres frais de recouvrement raisonnablement engagés.

9. Limitation de responsabilité :

(a) Le présent Article récapitule l'entière responsabilité financière de Lavoisier Composites SAS (y compris toute responsabilité du fait des actes ou omissions de ses salariés, représentants ou sous-traitants) envers le Client concernant : (a) toute violation des présentes Conditions Générales de Vente (ainsi que de toute Commande qui en découle) survenant de quelque façon que ce soit ; (b) toute utilisation ou revente du Produit par le Client, ou de tout élément constitutif du Produit ; et (c) toute

déclaration, affirmation, action délictueuse ou omission (y compris la négligence) portant sur ou résultant des présentes Conditions Générales de Vente.

(b) Aucune stipulation des présentes Conditions Générales de Vente ne limitera ou n'exclura la responsabilité de Lavoisier Composites SAS (a) en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence ; ou (b) en cas de manœuvres frauduleuses ou de déclarations inexactes ; ou (c) en cas du versement de l'indemnité précisée par l'Article 9d, ou (d) si ladite responsabilité ne peut faire l'objet d'une limitation ou d'une exclusion du fait de la loi.

(c) Sans préjudice de l'Article 9b, Lavoisier Composites SAS ne verra en aucun cas sa responsabilité engagée vis-à-vis du Client, du fait d'un contrat ou d'un fait (y compris en cas de négligence), ou en raison d'un dédommagement, du manquement à une obligation légale ou d'une déclaration inexacte, ou autre pour (a) toute perte de bénéfices ; (b) toute perte de revenus ; (c) toute perte d'activités ; (d) toute perte d'opportunités d'affaires ; (e) toute perte d'économies anticipées ; ou (f) tous dommages particuliers ou indirects, découlant de ou liés aux présentes Conditions Générales de Vente.

(d) Sans préjudice des Articles 9a et 9b ci-dessus, l'entière responsabilité de Lavoisier Composites SAS à l'égard du Client (y compris la responsabilité de toute Affiliée de Lavoisier), découlant de ou liée aux présentes Conditions Générales de Vente, résultant de sa responsabilité contractuelle, de sa responsabilité délictuelle (y compris en cas de négligence), d'un dédommagement, du manquement à une obligation légale ou d'une déclaration inexacte, ou autre, ne peut en aucun cas excéder les frais liés au remplacement du Produit défectueux tel que prévu à l'article 6a) et quinze pour cent (15 %) de la somme payée par le Client concernant ledit Produit dans les douze (12) mois qui précèdent la date de la réclamation.

(e) La responsabilité de Lavoisier Composites SAS ne pourra excéder, en aucun cas et pour quelles que causes que ce soient, les plafonds d'indemnisation qui lui sont applicables aux termes de l'assurance souscrite à cet effet auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable.

10. Atteinte aux droits de propriété intellectuelle des tiers. Les droits de propriété intellectuelle dans les présentes Conditions Générales de Vente, désignent les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteurs, les droits de conception et les secrets commerciaux, protégés ou délivrés sur le territoire de l'Union Européenne: Lavoisier Composites SAS s'engage à défendre, dégager la responsabilité et protéger le Client contre tout procès ou procédure intenté contre celui-ci concernant l'atteinte directe à un droit de propriété intellectuelle européen valide, ou à une demande valide fondée sur ce droit, qui est entrepris du fait de la fabrication, la vente et la fourniture d'un Produit, sous réserve que Lavoisier Composites SAS en soit notifiée rapidement par écrit et qu'elle obtienne le pouvoir, les informations et l'assistance nécessaires pour assurer cette défense. Lavoisier Composites SAS n'est pas tenue pour responsable de toute atteinte indirecte à un droit de propriété intellectuelle européen valide, liée à la fabrication, la vente et la fourniture d'un Produit, ou à l'utilisation finale ou les applications d'un Produit.

Dans le cas où ledit Produit est déclaré, dans le cadre de ce procès en contrefaçon directe, comme constituant une contrefaçon et que le Client souhaite continuer à l'utiliser, Lavoisier Composites SAS pourra à ses frais et à sa discrétion soit : (a) obtenir au Client le droit de continuer à utiliser ledit Produit, (b) remplacer le Produit avec un autre produit qui ne constitue pas une contrefaçon, (c) modifier le Produit de sorte qu'il ne constitue plus une contrefaçon, ou (d) retirer le Produit et rembourser le prix d'achat et les frais de transport y relatifs.

Nonobstant la première phrase de cet Article, le Client s'engage à indemniser, défendre, et protéger Lavoisier Composites SAS de toute responsabilité et contre toute dépense, ou perte découlant de ou

liée à l'atteinte directe ou indirecte à un droit de propriété intellectuelle européen d'un tiers, qui résulte de la fabrication, la vente et la fourniture par Lavoisier, de Produit fabriqué, fourni, ou utilisé conformément aux modèles, fabrications sur mesure, spécifications, instructions, utilisations finales et applications fournies ou transmises par le Client. Lavoisier Composites SAS n'est pas tenue de garantir, ne peut voir sa responsabilité engagée, et n'a aucune obligation de défendre le Client dans le cadre de toute demande en contrefaçon qui est fondée sur : (i) l'association du Produit avec d'autres biens par le Client ; (ii) la modification du Produit par le Client ; (iii) une utilisation du Produit contraire aux instructions fournies par Lavoisier Composites SAS ; ou (iv) dans l'hypothèse où la demande résulte du respect par Lavoisier Composites SAS des spécifications écrites du Client. Les stipulations relatives à la limitation de responsabilité de l'Article 9 s'appliqueront à la responsabilité maximale de Lavoisier Composites SAS en ce qui concerne l'atteinte des droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

11. Divisibilité : Si une clause ou une disposition quelconque des présentes Conditions Générales de Vente est déclarée invalide, illégale ou inapplicable, les présentes Conditions Générales de Vente resteront en vigueur et continueront à produire leurs effets, et ladite clause sera réputée nulle et non avenue et sera remplacée par une clause qui, dans la mesure du possible, est applicable et reflète l'intention des Parties comme précisée dans les présentes.

12. Conseil technique : Les conseils techniques fournis par Lavoisier Composites SAS concernant l'utilisation de son Produit sont donnés « en l'état » à titre indicatif. Lavoisier Composites SAS n'a aucune obligation et n'encourt aucune responsabilité du fait des conseils donnés ou des résultats obtenus grâce auxdits conseils acceptés par le Client à ses propres risques. Il lui appartient de procéder à des essais et/ou tests pour s'assurer que les conseils fournis par Lavoisier Composites SAS répondent réellement à ses besoins.

13. Retours : Les retours peuvent être effectués uniquement avec l'autorisation préalable de Lavoisier Composites SAS et conformément à ses instructions écrites. Le Produit retourné sans l'autorisation préalable de Lavoisier Composites SAS ou en violation de ses instructions, peut être refusé par cette dernière à sa seule discrétion et au seul risque du Client. Le Client supportera tous les frais d'expédition, les suppléments correspondants incluant les frais de stockage, de dédouanement, de transports terrestres, et tous autres frais inhérents aux retours non autorisés.

14. Information sur le Produit : Le Client reconnaît avoir reçu et connaître suffisamment l'étiquetage et la documentation de Lavoisier Composites SAS relatifs au Produit et à ses propriétés. Le Client s'engage à transmettre ces informations à ses salariés, ainsi qu'à toute autre personne, y compris ses clients, susceptibles de manipuler, transformer ou vendre le Produit, et à leur conseiller d'en prendre connaissance.

15. Propriété des données et des procédés : Tous les droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient ou non protégés ou garantis, enregistrés ou non, y compris les inventions, découvertes et améliorations développées par Lavoisier Composites SAS dans l'accomplissement de ses obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente sont, seront et demeurent la propriété de Lavoisier Composites SAS.

16. Litiges : Tous les litiges, différends ou réclamations portant sur ou résultant des présentes Conditions Générales de Vente doivent, au moyen d'une notification écrite, être dans un premier temps soumis à chacune des Parties, qui se concerteront de bonne foi en vue de résoudre amiablement le litige avant d'initier toute procédure contentieuse. La notification décrira en détail la nature des réclamations ou l'enjeu du litige, et désignera le représentant de ladite Partie (« Notification Initiale »). L'autre Partie dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la Notification Initiale pour désigner son représentant et ajouter tout autre point en litige ou

réclamations à résoudre, et qui n'ont pas été évoqués dans la Notification Initiale. Les Parties disposent d'un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la Notification Initiale pour résoudre les différends soulevés par les notifications.

17. Droit applicable et juridictions : (a) Les droits et obligations des Parties au titre des présentes Conditions Générales de Vente sont régis par le droit français, indépendamment des dispositions relatives aux conflits de lois. Les Parties conviennent expressément par les présentes, que toute action en justice entre Lavoisier Composites SAS et le Client portant sur la vente de Produit, une Commande, une Confirmation de Commande, ou les présentes Conditions Générales de Vente, sera exclusivement soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Lyon (France). La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 n'est pas applicable à tout achat réalisé par le Client auprès de Lavoisier Composites SAS ou de toute Affiliée, ni à aucun litige qui pourrait en découler.

18. Respect des droits, contrôles des exportations et lutte contre la corruption : Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que toute Commande sont soumises et subordonnées à la capacité de Lavoisier Composites SAS à fournir le Produit dans le respect de toute loi applicable, portant sur l'importation et l'exportation de biens (« les Lois sur le Contrôle des Exportations »). Le Client respectera, dans tous les cas, toutes les lois et réglementations applicables à l'exécution de ses obligations dans le cadre des présentes et informera Lavoisier Composites SAS, le cas échéant, de toute réglementation pouvant trouver à s'appliquer. En outre, il ne fera rien qui puisse avoir pour effet d'engager la responsabilité d'Lavoisier Composites SAS ou de ses Affiliées en vertu du droit applicable. Aucune des Parties ne se verra demander d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir toute action qui ne soit pas autorisée ou qui soit sanctionnée par lesdites lois.

L'exportation et/ou la réexportation de biens, ainsi que les informations techniques y relatives en vertu de toute Commande peuvent être soumises aux Lois sur le Contrôle des Exportations et peuvent nécessiter une licence d'exportation ou une autorisation. Dans ce cas, le Client est responsable de faire la demande et d'obtenir toutes les licences d'exportation et autorisations exigées, et devra fournir les documents relatifs auxdites licences et autorisations sur demande de Lavoisier Composites SAS. Le Client est responsable de la validité et du respect de toutes les exigences de déclaration à l'exportation en vigueur.

Lavoisier Composites SAS ne garantit pas que des licences soient délivrées ou que leur validité une fois émises soit maintenue. Si la vente, la revente ou l'exportation du Produit exige une autorisation ou une licence du pays à partir duquel le Produit est expédié, l'exécution de la Commande par Lavoisier Composites SAS est conditionnée par l'octroi de ces autorisations et/ou licences. Lavoisier Composites SAS peut annuler toute Commande si ces autorisations et/ou licences sont refusées ou peuvent retarder l'expédition jusqu'à ce que ces autorisations et/ou licences soient obtenues, sans encourir aucune responsabilité, quelle qu'elle soit. Le Client s'engage à ne pas exporter ou réexporter, directement ou indirectement, tout Produit ou toute information technique reçu(e) directement d'Lavoisier Composites SAS ou incorporé(e) dans d'autres produits, vers toute destination si ces exportations ou réexportations violent les Lois sur le Contrôle des Exportations. Le Client accepte de coopérer avec Lavoisier Composites SAS pour l'obtention et la validité de toute licence, et de respecter toutes les conditions qui pourraient être prévues par celle-ci. Le Client s'engage à garantir, défendre, et dégager Lavoisier Composites SAS de toute responsabilité découlant de toute violation des obligations du Client en vertu du présent Article 18.

19. Inspection : Sous réserve de l'Article 18, si un contrôle de réception par le Client est exigé, il devra être accompli dans un délai raisonnable sur notification écrite, à des heures raisonnables et l'accès aux lieux et à la zone du site de l'usine sera limité aux personnes autorisées par Lavoisier.

20. Code de Conduite Professionnelle : Lavoisier Composites SAS attend de son le Client qu'il adopte et se conforme à des principes ou à un code d'éthique professionnel compatible à son activité. Au minimum, le Client établira les normes de base par lesquelles il respectera toutes les lois et réglementations pertinentes et pourra exposer ses politiques relatives à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail, aux normes de travail exigées par la réglementation et le droit local, à la protection de l'environnement et des ressources, à la sécurité des produits, et à la lutte contre la corruption ;

Toute action du Client qui constituerait un manquement au présent Article 20 sera considérée comme un manquement substantiel aux présentes Conditions Générales de Vente et Lavoisier Composites SAS pourra à sa seule discrétion mettre un terme aux présentes ou à toute Commande pour motif valable.

21. Modifications : Si le Client requiert la modification d'une Commande, Lavoisier Composites SAS peut, à sa seule discrétion, accepter ladite modification. Si une telle modification entraîne une augmentation ou une réduction des frais liés à, ou du temps nécessaire à l'exécution d'une partie du travail en vertu de cette Commande, alors le prix de vente et/ou la Livraison convenue seront ajustés équitablement, et la Commande sera modifiée en conséquence. Cet ajustement équitable inclura le paiement pour les stocks rendus obsolètes par une telle modification dûment justifiée par Lavoisier. Lavoisier Composites SAS doit faire valoir toute demande d'ajustement dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception de la modification ou du changement.

22. Cession : Aucune des Parties ne peut céder ses droits ou déléguer ses obligations au titre d'une Commande, en tout ou partie, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, à l'exception de Lavoisier Composites SAS qui pourra librement céder ses droits et/ou déléguer ses obligations au titre d'une Commande à l'une quelconque de ses Affiliées, ou à la suite de la fusion, du regroupement, de la réorganisation, de la vente volontaire ou de la cession de ses actifs. Lavoisier Composites SAS peut céder tout droit à recevoir des fonds en provenance du Client à toute institution financière de son choix.

23. Intégralité de l'accord : Les présentes Conditions Générales de Ventes contiennent toutes les conditions générales de vente relatives à l'achat et à la vente du Produit fourni au titre d'une Commande. Aucun autre accord, aucune modification de Commande, devis ou confirmation visant à modifier les présentes Conditions Générale de Vente n'engage Lavoisier Composites SAS, à moins qu'il ait été rédigé par écrit et ait été signé par Lavoisier Composites SAS. Tout échantillon susceptible d'avoir été présenté au Client a pour unique fonction d'illustrer le type et la qualité générale des produits, et non pas celle d'affirmer que le Produit se conformerait nécessairement à l'échantillon.

24. Absence de tiers bénéficiaires : Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent au seul bénéfice de Lavoisier Composites SAS et du Client, ainsi qu'à leurs Affiliées, ayants droit et successeurs respectifs, et aucune condition des présentes ne confère à toute autre personne ou entité un quelconque droit prévu par la loi ou en équité, tout avantage ou recours de quelque nature que ce soit.

25. Données personnelles : La collecte des données personnelles par Lavoisier Composites SAS qui lui sont divulguées par le Client, le cas échéant, lors du traitement d'une Commande, ou dans le cadre de l'utilisation du site Internet de Lavoisier Composites SAS, est uniquement destinée au traitement adéquat par Lavoisier, des Commandes, ventes et Livraisons, afin de gérer les relations commerciales et/ou de répondre au mieux aux attentes du Client. Les données personnelles divulguées par le Client

seront insérées dans un fichier de données personnelles appartenant à Lavoisier Composites SAS conformément aux lois applicables et gérée par Lavoisier Composites SAS.

Le Client accepte l'utilisation faite par Lavoisier Composites SAS de ces données pour les besoins susmentionnés.

Les données pourront être conservées pendant la durée de prescription de l'action en responsabilité contre Lavoisier.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression et d'opposition au traitement de ses données personnelles ainsi que d'un droit de demander des limitations au traitement de ses données personnelles, sur demande écrite envoyée à Lavoisier Composites SAS à l'adresse suivante : Lavoisier Composites SAS – 10 rue Ampère 69680 CHASSIEU-France

Le Client peut également s'opposer au traitement des données le concernant et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en informant Lavoisier, par courrier, à Lavoisier Composites SAS – 10 rue Ampère 69680 CHASSIEU-France

Le Client doit informer Lavoisier Composites SAS de toute modification apportée à ses données personnelles, et il sera seul responsable de la véracité et de l'exactitude des données fournies.

Le Client dispose, à tout moment, de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.

26. Confidentialité : (a) Lavoisier Composites SAS ou le Client s'oblige, à tout moment au cours de l'exécution d'une Commande, et pour une durée de vingt (20) ans à compter de la fin de la Commande concernée, à ne pas divulguer à une quelconque personne, toute information confidentielle relative à l'activité, au Produit, aux spécifications, aux affaires, aux clients ou aux fournisseurs de l'autre Partie ou de toute Affiliée de la Partie, à l'exception des cas autorisés par l'Article 26b.

(b) Lavoisier Composites SAS ou le Client est autorisé à divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie (i) à ses salariés et dirigeants qui ont besoin de les connaître pour l'exercice des droits de la Partie ou l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente ou en rapport avec celles-ci. Lavoisier Composites SAS ou le Client, selon le cas, s'assurera que ses salariés et dirigeants auxquels les informations confidentielles de l'autre Partie ont été divulguées respectent le présent Article 26 ; et (ii) comme cela peut être exigé par la loi, par un tribunal compétent ou toute autre autorité gouvernementale ou réglementaire.

(c) En aucun cas, Lavoisier Composites SAS ou le Client, n'utilisera les informations confidentielles de l'autre Partie dans un but autre que l'exercice de ses droits ou l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente ou en rapport avec celles-ci.

27. Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

Lavoisier Composites SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège Social : 10 rue Ampère – (69 680) CHASSIEU
R.C.S. LYON